Nouvelles manifestations

Lisbonne, 16 janvier, 8 h. matin. — De nouvelles manifestations ont eu lieu hier soir.

Les vitres du bureau du journal *Novidades* qui était l'organe de M. Barros Gomes, ont été brisées. On lit dans le « A bas l'Angleterre ! » ont été poussés et la police a dû intervenir.

Une pancarte patriotique

On a affiché sur le monument de Camoëns une pancarte ainsi conçue : « Les voilà de deuil qui enveloppent l'âme de la patrie sont confiés au respect et à la garde du peuple, de la jeunesse des écoles, de l'armée et de la marine nationale. Celui qui arrachera ou fera arracher cette affiche sera le dernier des lâches vendus à l'Angleterre.

Décorations refusées

Le duc de Palmella, qui avait été au service de la marine anglaise pendant la guerre de Crimée, a renvoyé sa médaille à la légation d'Angleterre. On se demande si le roi Don Carlos acceptera l'ordre de la Jarretière que la reine Victoria doit lui envoyer prochainement.

(Dépêche Havas)

Lisbonne, 16 janvier. — Dans les cercles officieux, on dément que le roi de Portugal veuille refuser les décorations anglaises.

Souscription des Etudiants

Lisbonne, 16 janvier. — Les étudiants ont pris l'initiative de plusieurs souscriptions destinées à offrir des sabres d'honneur au major Serpa Pinto et aux autres explorateurs portugais et à acheter un cuirassé et des munitions de guerre.

La propagande contre l'achat des produits anglais et les transactions industrielles et commerciales avec l'Angleterre prend une grande extension.

Dissolution prochaine

Lisbonne, 16 janvier. — Le nouveau cabinet ne peut pas compter sur la majorité dans la Chambre. Aussi, une dissolution à bref délai s'impose-t-elle.

La guerre commerciale

Lisbonne, 16 janvier. — D'importantes maisons de commerce portugaises établies au Brésil, ont télégraphié à leurs correspondants d'Europe de ne plus embarquer de marchandises sur des navires anglais et de donner la préférence aux navires d'autres nationalités.

L'Impression en Espagne.

Madrid, 16 janvier. — Les ministres ont décidé de ne pas tolérer les meetings ou les autres démonstrations de sympathie pour le Portugal, que les républicains avaient projetés. Le préfet de Madrid a obtenu des promoteurs de ces manifestations d'y renoncer dans l'intérêt des relations internationales.

Le langage de la presse continue à être très violent contre l'Angleterre.

A l'Université de Bruxelles

Bruxelles, 16 janvier. — Les étudiants de l'Université de Bruxelles ont reçu la dépêche suivante de Lisbonne :

« Lisbonne, 14 janv. 8 h. 45 s.

» Camarades, Académie portugaise proteste devant ses frères de Belgique contre violences Angleterre.

» Recevrez éclaircissement par poste. Prière de nous aider devant votre gouvernement.

» Association académique de Lisbonne. »

Les étudiants se sont réunis pour discuter sur une proposition de protestation.

La colonie Portugaise de Paris

Paris, 16 janvier. — Un certain nombre de Portugais résidant à Paris organisent une réunion qui aura à délibérer sur les points suivants :

« 1° Rédaction d'une protestation contre l'acte révoltant du gouvernement anglais pour s'emparer de nos possessions africaines ;

2° Remercier la presse parisienne, sans distinction de partis, pour la façon digne et généreuse avec laquelle elle a jugé les légitimes revendications du Portugal. »

Cette réunion aura lieu vendredi à huit heures et demie, 31, rue Vivienne.

Les royalistes en Allemagne

Bruxelles, 16 janvier. — On dit que le congrès international royaliste qui doit avoir lieu cette année, ne se tiendra pas en Belgique comme on l'avait annoncé, mais en Allemagne.

LE TOUR DU MONDE EN 75 JOURS

Brindisi, 16 janvier. — Miss Bisland qui fait le tour du monde en 75 jours est arrivée par le paquebot de « Hetanna de Péninsulat Company. »

La santé du roi d'Espagne

Paris, 16 janvier. — Voici la dernière dépêche communiquée par l'ambassade d'Espagne :

L'amélioration de la santé de Sa Majesté le roi continue.

Découvertes de conspirations nihilistes

Arrestations et suicides

A la suite de la découverte d'une conspiration nihiliste, le colonel Vojtikoff, de la garde impériale, a été arrêté, ainsi que le gardien de prison de la capitale russe, fortement suspectés d'y avoir trempé, se sont suicidés.

Il ne passe plus de jours sans que l'on procède à des arrestations parmi les officiers de l'armée et de la marine, parmi les fonctionnaires et voire parmi les employés de la Cour.

La Révolution Brésilienne

New-York, 16 janvier. — D'après les détails parvenus à New-York, sur la tentative du 18 décembre à Rio-de-Janeiro, la fusillade dura pendant toute la nuit et se prolongea après le lever du jour.

Le matin, un certain nombre de citoyens fidèles à Don Pedro, se rendirent en pahis et aidés par le 9e régiment d'artillerie, ils remplacèrent le drapeau républicain par le pavillon impérial. A ce moment, les troupes du gouvernement provisoire apparurent, et la fusillade recommença ; des deux côtés, il y eut un grand nombre de morts. On a compté une centaine d'impérialistes tués ou blessés.

Les chefs de l'émeute furent arrêtés et les soldats rebelles se rendirent dans leurs casernes. Les autorités firent ensuite replacer le drapeau républicain au milieu des acclamations de la foule. Les troupes occupèrent les rues pendant toute la journée et l'émeute ne se renouvela pas.

Vingt-et-un des mécurs furent fusillés par ordre du gouvernement provisoire.

Le mécontentement de l'artillerie est attribué au mécontentement des soldats au sujet de leur solde.

L'Assassinat d'un brocanteur

Une dénonciation

Notre correspondant parisien nous télégraphie :

On a arrêté hier soir, à dix heures, sur la réquisition du sieur Garnier, marchand de vins, boulevard de Belleville, le nommé Edmond Bellard, âgé de 21 ans, plombier, rue Bisson, 56, qui s'étant pris de querelle avec un marchand forain, avait menacé ce dernier de lui donner un coup de couteau.

Le marchand de [illegible] allait s'était entretenu en [illegible] rs individus, du meurtre [illegible] le brocanteur de la rue Ju[illegible]

Au poste de Belle[illegible] un surgadier de service [illegible] ter d'un jeune homme [illegible] ns individus qui ont assassiné le père Gouriou ; ils sont trois, et se réunissent tous les soirs dans un cabinet du [illegible] Belleville portant le numéro 24 à [illegible] Château.

L'un a pour sobriquet : « le Vieux Frascati » et demeure passage Boyer, [illegible] Lacroix ; l'autre est connu sous le [illegible] « Courant d'Air » et demeure rue Lesage, derrière le théâtre ; enfin, le troisième est le « Petit Eugène », et change plusieurs fois de vêtements par jour.

Bellard a été interrogé ce matin par M. Guillot, juge d'instruction, et le service de la sûreté a été informé.

L'AFFAIRE GOUFFÉ

L'examen des papiers. — Les lettres d'Eyraud

Eyraud, on le sait, eut des complices. Nous en avons donné les preuves à maintes reprises. A force de longues et minutieuses recherches, M. Doppler, le juge d'instruction, serait sur le point de démêler les fils, si embrouillés de cette passionnante affaire.

On n'avait tout d'abord examiné que les papiers saisis soit chez Gouffé, soit chez M. Berthe, soit chez diverses personnes plus ou moins compromises, et cet examen n'avait produit aucun résultat ; mais il l'est trouvé depuis que, certains billets, paraissant de nulle importance, ont jeté un peu de lumière sur cette histoire fantastique.

Ce sont des lettres très laconiques signées d'un M. et d'un E accolés.

Ces initiales sont celles d'Eyraud et l'écriture est la sienne.

Ces lettres, à dessein sont très obscures ; quelques-unes sont de vrais rébus, qu'on espère pouvoir déchiffrer.

En voici une. Elle est adressée à à un *monsieur dont le nom a été prononcé souvent* :

« 25 Juillet

» J'attends vos ordres pour négocier valeur. Il faut que tout soit réglé avant la liquidation de fin de mois. Mais je n'opérerai pas sans la garantie promise, le transfert désidé. Rédéhissez. A vous. »

S'agit-il réellement d'une opération de Bourse ? N'est-il pas plutôt question de l'assassinat de Gouffé, du transport de son cadavre ? On le croit, car Eyraud ne faisait aucune opération de Bourse analogue à celle dont il parle dans sa lettre.

D'un autre côté, on croit que Gabrielle B... n'a pas accompagné Eyraud. Elle serait si l'on en croit des renseignements précis, réfugiée à Londres où, sous un faux nom, elle serait une des *professional beauties* les plus en renom.

DERNIÈRE HEURE

A L'ÉLYSÉE

Paris, 16 janvier. — M. Carnot a offert ce soir un grand dîner au corps diplomatique.

M. Spuller et tous les ambassadeurs y assistaient.

La réception qui a suivi a été extrêmement brillante.

Le drame de l'avenue d'Orléans

Paris, 16 janvier. — Un horrible drame s'est déroulé au numéro 74 de l'avenue d'Orléans.

A cette adresse habitent, depuis plusieurs années, les époux Tiret.

Le ménage vivait en mauvaise intelligence.

A la suite d'une discussion, Tiret saisit un couteau de cuisine et en porta quatre coups à sa femme, qui tomba baignée dans son sang.

Tiret tourna alors sa fureur sur son enfant, auquel il porta un terrible coup de couteau à l'aine.

L'état des deux victimes est désespéré.

Le meurtrier a pris la fuite.

LE QUADRUPLE SUICIDE D'AMIENS

(Nouveaux détails)

L'émotion causée à Amiens par le drame dont nous avons rapporté dès hier tous les détails n'est pas encore calmée.

Pauvres enfants

Il n'y a qu'une voix en ville, pour qualifier comme elle mérite de l'être, la conduite de cet homme, père de trois enfants gentils, intelligents, pleins d'espoir comme on l'est à leur âge, qui, froidement, calmement, de sang-froid, assassine — on peut dire le mot — ces chers petits êtres.

L'un d'eux, le plus jeune, a été trouvé couché dans une attitude pleine de pitié ; il avait souffert certainement, avant de mourir, le village tourné vers le lit de son père, il semblait invoquer sa compassion au milieu des souffrances qu'il avait dû endurer.

Ce qui fait supposer que les enfants n'ignoraient pas le drame abominable que préparait leur père, ce sont les lettres écrites par eux qu'on a trouvées sur un meuble.

Ces lettres, que contenaient-elles ? Des adieux, sans aucun doute. Ce seul fait n'est-il pas odieux ? Car enfin il n'est pas possible que des enfants de cet âge songent à mourir.

Passons à un autre fait ; Marescaux avait un petit jardinet dans son cour après lui avoir donné à manger pour plusieurs jours : il avait eu plus de pitié pour son chien que pour ses enfants.

Avant le suicide

Quoique la mort remontât à une dizaine de jours, les cadavres ne portaient aucune trace de décomposition ; un peu de mousse se voyait sur les lèvres. L'inhumation a eu lieu hier.

Nous avons dit plus haut que des lettres avaient été trouvées sur un meuble de la chambre ; il y en avait quatre, dont une adressée à M. le procureur de la République.

Portes, fenêtres et persiennes étaient hermétiquement fermées ; des bandes de papier avaient été collées sur les jointures des portes pour empêcher l'air de pénétrer dans la chambre.

Marescaux avait une sœur mariée à Lille. A ajouté le drame découvert le commissaire central lui envoya un télégramme. Cette dame est arrivée à Amiens, accompagnée de son mari. Elle paraissait très affligée de la mort tragique de son frère et de ses petits neveux.

Notre enquête à Lille

Charles-Louis Marescaux était très connu à Lille où il a longtemps demeuré.

Il est né à Marquette le 31 juillet 1848 et a épousé dans notre ville le dans Louise-Victorine Flament, dont il a eu trois fils, les suicidés d'hier : Georges-Jules, mort à l'âge de 13 ans ; Maurice-Charles, 10 ans 1/2 ; Albert, 8 ans.

De divorce de Charles Marescaux et de Louise Flament a été prononcé à Lille en décembre 1886 en faveur de l'époux, à qui fut confié les enfants.

Peu de temps après, Marescaux sollicitait une place de garde-champêtre à Amiens, laquelle il vivait à Amiens — qui était alors domicile de magasin dans une des plus anciennes et des plus importantes épiceries du centre de la ville.

Il a voyagé pendant plusieurs années pour une maison de sucrerie de Lille.

Le Mouvement gréviste

En Belgique

A LIÈGE

Liège, 16 janvier. — La grève est complètement terminée dans le bassin de Liège.

A CHARLEROI

Charleroi, 16 janvier. — Le travail a été repris, ce matin, dans la plupart des charbonnages. Environ trois-quarts encore 5,000 grévistes. De regrettables malentendus ont eu lieu entre les directeurs de quelques charbonnages et leurs ouvriers. Les ouvriers ont demandé à qu'ils leur en les remonterait. Or, l'heure de la remonte n'était avancée que l'une demi heure, ils ne s'expliquent pas comment s'opère la rétribution d'une demi-heure. Voici l'explication : Au lieu d'accorder une heure de travail en moins à chaque ouvrier, certains directeurs accordent une demi-heure à chaque trait de nuit et de jour, en sorte que l'ouvrier n'a qu'une diminution de travail d'une demi-heure.

Les ouvriers espèrent voir intervenir M. Sabatier, ministre des travaux publics.

Voici la liste des charbonnages où des malentendus se sont produits et le nombre de grévistes : Bonne-Espérance, 1,000 ; Trieu, 1,200 ; Centrel, charbonnage de Marcinelle Nord, 350 ; Marcinelle n° 5, 90 ; n° 6, 125 ; n° 11, 600 ; n° 12, 900 ; Chatelineau-Sélissatout, 325 ; n° 10, 300 ; Pays-Bas, 350 ; Gouffre n° 5, 320 ; n° 7, 280 ; n° 8, 600 ; Monceau-Fontaine n° 4, 500 ; n° 11, 150 ; Courcelles-Falnuée, St-Nicolas, 300 ; Nord de Charleroi n° 2, 150 ; n° 3, 150, n° 4, 220 ; n° 6, 650.

(Dépêche Havas)

Bruxelles, 16 janvier. — Le bruit a couru en Bourse que la grève aurait de nouveau éclaté dans divers charbonnages aux environs de Charleroi et qu'elle aurait un caractère plus sérieux que celle qui a pu avoir lieu jusqu'ici le confirmation de cette nouvelle.

CHRONIQUE RÉGIONALE

M. Maxime Lecomte à la Chambre. — M. Maxime Lecomte a profité des vacances du nouvel an pour étudier diverses questions qui intéressent les départements frontières. Il doit notamment déposer dès les premiers jours de la session une proposition concernant les marchands forains et colporteurs étrangers et une proposition sur le règlement des salaires des ouvriers.

Le règlement actuel exige que le paiement des salaires soit fait en monnaie ayant cours ; les autres articles réglementent les économats industriels.

Récompenses nationales. — L'*Officiel* du 15 janvier publie l'arrêté suivant :

Par arrêté en date du 29 novembre 1889 et sur la proposition de l'académie de médecine, le ministre de l'Intérieur a conféré des médailles d'honneur aux personnes qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccin qui par leurs travaux spéciaux, soit par leurs zèles à pratiquer les vaccinations et les revaccinations en 1888.

M. Bouveau, docteur en médecine, Dunkerque (Nord) ; Mme Julie Dujardin, sage-femme, Armentières (Nord) ; M. Dupuy, médecin-major de première classe au 3e régiment du génie, Arras (Pas-de-Calais) ; M. Charles Chalain, médecin-major de première classe au 8e régiment de ligne, Saint-Omer (Pas-de-Calais) ; M. Cartier, médecin-major de l'Ecole des enfants de troupe, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), ont été honorés de cette médaille.

BULLETIN MILITAIRE

Comités et commissions. — Par décision ministérielle du 15 janvier 1890, M. le général de brigade Galchard, gouverneur de Lille, commandant supérieur de la défense de place de Lille, commandant la subdivision de région de Lille, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique du génie, en remplacement de M. le général Henry, précédemment admis dans la section de réserve.

Chronique locale

ROUBAIX

LE PARRICIDE VANDOMME

L'impression à Roubaix

Les Roubaisiens attendent avec une impatience fébrile qu'une décision soit prise à l'égard du parricide Vandomme, et nous pouvons à la vérité de dire que la nouvelle de sa grâce serait reçue par favorablement accueillie.

Roubaix est une ville où de nombreux forfaits ont été commis et jusqu'ici il n'y a jamais eu d'exécution sur place, pouvant servir d'exemple frappant.

Pour ne citer que quelques-uns des horribles forfaits qui ont eu lieu ici, nous rappellerons l'assassinat du cantier Delbecque dont l'auteur a échappé à la justice, celui de la malheureuse dame Bonnave et plus récemment, celui de la demoiselle Esther Lefebvre.

Voilà pourquoi une grande partie de la population roubaisienne juge qu'un exemple serait profitable.

Une pétition

Des feuilles ont été couvertes de signatures — témoignages d'intérêt à l'égard de la famille, — en vue d'empêcher que l'exécution, si elle doit être faite, ait lieu à Roubaix, mais nous ne savons si la tentative a eu un grand succès.

Vandomme était généralement détesté.

Vandomme en prison

En prison, Vandomme paraît toujours de son insolence et de son cynisme absolument gai. On se rappelle son mot : « Je n'avoit pas volé. » Voilà qui paint l'individu. Ce qui n'empêche pas Vandomme d'avoir grand espoir en la clémence de M. Carnot.

Vandomme a écrit plusieurs lettres à sa femme, mais aucune n'est parvenue à cette dernière. De même, la femme Vandomme a dit à son mari, qui n'en rien reçu non plus.

Un prisonnier qui venait de purger sa peine reçut de Vandomme une lettre destinée à sa femme, mais à son arrivée on le fouilla et la lettre, trouvée sous sa casquette, fut confisquée.

Me Ve Me Vahé et Me Rembault, au sujet de l'héritage de ses enfants, car ce semble être là son principale préoccupation.

Sur la Grande Place de Roubaix.

La foule est chaque jour de plus en plus nombreuse sur la Grande Place, au petit jour, attendant l'exécution. On remarque beaucoup de femmes dans les groupes. A quand l'horrible exécution ?

Les bois de justice

Puisque les bois de justice tissent aujourd'hui une place dans les conversations d'une certaine partie du public, nous allons en donner une description sommaire. L'équipage, lui, a quitté, il y a deux jours, Paris dans un département, composé, il y a quelque temps, — et nous ne pouvons pas que, depuis, aucune modification n'ait été faite, — le chargement des wagons.

Sur l'un étaient les bois de justice proprement dits (les diverses pièces de l'échafaud : plate-forme, escaliers, poteaux, chevrons, planches à bascule, la lunette et le glaive, composé d'une lame d'acier triangulaire emmanchée, à l'aide de trois boulons, dans un tronc de dolomb qui lui donne un poids considérable).

Sur l'autre, la voiture qui sert au transport du condamné de la prison au lieu de l'exécution.

Cette voiture ressemble assez à celle dont se servent les commis-voyageurs qui vont dans les campagnes : elle est à capote, basse sur roues ; la caisse, à l'arrière, est assez haute et prend jour par des ouvertures pratiquées au plafond.

C'est dans cette caisse, dont on ne peut apercevoir l'intérieur quand la porte est refermée, que prennent place le condamné, les gendarmes, l'exécuteur et ses aides.

Un banc est placé de chaque côté, tient le *cheval par la bride*.

La voiture, on pour lui donner son nom consacré, la charette, marche au pas, afin que tout accident soit évité pendant le trajet.

Contrairement à ce que croient quelques-uns, elle ne rend aucun son de ferraille et sa marche n'est signalée par aucun bruit particulier.

Dernier écho des élections. — Hier sont venues devant le tribunal de simple police différentes petites affaires, ayant trait aux dernières élections du mois d'octobre.

La procédure concernait le tapage nocturne occasionné par M. Hazebrouck, conseiller municipal et fervent disciple du docteur De Backer.

On se rappelle que M. Hazebrouck était monté sur le perron de la Mairie et voulait à toute force que le commissaire de police délivrât quelques perturbateurs. MM. Hazebrouck, Auguste Samin, Herminet, Tobie Lerouge, Castelain et autres ont été condamnés à cinq francs d'amende et aux frais.

Une autre affaire a été remise à quinze jours.

Elle concerne les sieurs Edfrenne, Lemaire, Victor Théodore et Doutreligne.

Enfin, la dernière personne poursuivie est un cabaretier, nommé Desrumeaux, bien connu pour ses opinions boulangistes. Le 3 octobre, le docteur Debacker en sortant d'une réunion électorale se rendit avec ses amis chez Desrumeaux.

Celui-ci, sans autorisation organisa un *concert* et fit *chanter des chants anti-patriotiques*.

Le jugement sera rendu dans huit jours.

Mystérieuse disparition. — Sous ce titre nous avons annoncé il y a quelques jours la disparition de M. Balcaen, boulanger, *rue Notre-Dame*.

Des recherches ont été faites de tous côtés ; en Belgique et dans les environs de Roubaix ; des fouilles ont été faites dans le canal aux abords du Pont-Morel, mais elles n'ont donné aucun résultat.

La famille est toujours dans la plus grande inquiétude.

Une arrestation pour abus de confiance. La police a procédé à l'arrestation du sieur Alphonse Parent, représentant de commerce, âgé de 45 ans, sous l'inculpation d'abus de confiance au préjudice de M. Louis Dubois, marchand, demeurant rue du Vallon.

Mari peu galant. — Jules Verstraete, âgé de 32 ans demeurant rue de la Chaussée, a *des idées surprenantes* quand il a bu.

Mercredi, après-midi, étant ivre, il se mit à démolir son mobilier et rassembla environ cent personnes autour de sa maison.

L'agent Lézy lui dressa une contravention.

Un incendie rue de l'Epeule. — Un commencement d'incendie a déclaré mercredi soir, vers 8 heures, chez M. Ernest Bossut, boucher, rue de l'Epeule.

Quelques seaux d'eau suffirent pour éteindre l'incendie qui s'était déclaré dans une *chambre au premier étage*.

La cause de ce commencement d'incendie est attribuée à l'imprudence de la bonne qui, étant monlée avec une lampe allumée, aura communiqué le feu aux vêtements.

Les pertes, d'ailleurs insignifiantes, sont couvertes par la compagnie d'assurances « l'Urbaine ».

Ouvriers sans travail. — Par suite d'un accident survenu il y a quelques jours à la machine du tissage mécanique de chez M. François Roussel, rue des Arts, les ouvriers, au nombre de 450, devront chômer quelques jours, c'est-à-dire le temps que nécessitera la réparation de la machine.

Soirée chantante. — Une grande soirée chantante organisée par la Société les *Amis Réunis* au bénéfice d'un père de famille malade depuis deux ans, et ayant trois enfants, sera donnée, dimanche prochain, 19 courant, chez M. Dernoncourt, estaminet du Pont-Vayrant, rue de Roubaix, 222. *La soirée sera suivie d'une brillante tombola.*

Plainte. — Le sieur Nerckx ayant été victime de coups, de la part du nommé Dufeu, demeurant au Touquet, une plainte contre ce dernier a été portée à M. le Commissaire.

TOURCOING

L'Influenza. — L'épidémie continue à sévir. Les cas restent fort nombreux, et la maladie dont on s'accordait à proclamer le caractère essentiellement bénin, semble prendre bien souvent de sérieuses complications chez la plupart des personnes atteintes. D'un autre côté, les méchtés de cette singulière maladie sont fréquentes chez des personnes qui se considéraient *trop tôt comme rétablies*.

Enfin dans la majeure partie des cas « les influenzés » guéris ne considèrent comme tels *et qu'où reprie leurs occupations éprouvent* pendant longtemps après, des malaises et des faiblesses dans les membres et une inappétence absolue.

Et la morale de la situation est celle-ci : On a beaucoup plus de l'influenza, qu'on en rit actuellement.

Distinction honorifique. — Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade d'officier d'académie de M. Louis Rossor, le dévoué directeur de notre vaillante phalange artistique les orphéonistes *Orick-Sicks*.

Nous adressons à M. Rossor nos compliments pour la distinction méritée dont il vient d'être l'objet.

Un fou de 20 ans. — Hier soir, à 5 heures, on a interné à l'HôtelDieu un malheureux jeune homme de 20 ans, du nom de Mons, atteint de démence furieuse.

Ce pauvre garçon, orphelin de bas-âge, et qui fut élevé aux hospices de la ville, est une victime de l'hérédité.

Sa mère, en effet, se suicida par strangulation dans un accès de folie, et son père mourut également d'aliénation mentale.

Le jeune homme qui était tisserand, habitait un logement dans une maison rue de la Croix-Rouge.

On a eu beaucoup de peine pour le conduire à l'Hôtel-Dieu, et une fois arrivé il s'est mis à pousser des hurlements furieux. Ce n'est qu'en lui présentant une assiette de lait battu qu'on a réussi à le calmer.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a *remis aux autorités belges le nommé Eugène Stamp*, âgé de 38 ans, ex-gendarme, poursuivi par le parquet de Tournai pour faux et usage de faux. Arrêté à Lille.

Expulsés. — Deux expulsés, un sieur Nicolas Sliempe, 28 ans, et une femme Vanderhorgt, ont été conduits à la frontière par la gendarmerie à la suite de peines encourues et subies en France.

Tribunal de simple police. — L'audience du Tribunal de simple police d'hier n'était pas *des plus chargées*.

39 affaires seulement ont été rappelées. Comme toujours, les contraventions pour violences légères, tapage injurieux et nocturne et les délits d'ivresse formaient la plus grande partie du rôle.

Aucune affaire bien intéressante. A signaler une forte femme, V..., de Roncq, qui était poursuivie pour avoir jeté à tour de bras un chaudron dans la porte d'un de ses voisins.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre trois loueurs de voitures, B..., V... et F..., pour avoir abandonné leurs véhicules sur la voie publique.

WATTRELOS

Vol d'un jambon. — Dans la nuit de lundi à mardi, un malfaiteur resté inconnu, s'est introduit chez M. Auguste Julani, fermier au hameau du Paradis, et s'est emparé d'un superbe jambon placé dans la cheminée.

Vol d'une poule. — Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière chez M. Louis Noël, hameau de la Houssarde, mais ils n'ont pu mettre la main que sur une petite poule.

Entre douaniers et fraudeurs à la frontière

UN FRAUDEUR BLESSÉ

Deux douaniers français, de service au Ballon (Wattrelos), l'avant-dernière nuit, virent arriver sur eux quatre individus dont deux étaient chargés de sacs remplis de café, les autres tenaient en laisse de grands chiens.

Avant que les douaniers eussent eu le temps de se mettre en garde, les chiens les avaient renversés et les mordaient rageusement. Pendant cette scène, les deux fraudeurs chargés de café avaient passé la *frontière française* et se croyaient hors d'atteinte. Mais un habitant que le bruit fait par les chiens avait éveillé, *s'était armé d'un goudin et se mit à poursuivre les fraudeurs*.

Seul contre ces deux individus, il serait *peut-être parvenu à les arrêter* si les nombreux n'étaient venus le mettre hors de combat.

En tout cas, il avait eu le temps de donner un formidable coup de bâton sur la tête de l'un des fraudeurs et de le blesser assez grièvement.

Les deux douaniers ont été fortement mordus par les chiens, ainsi que la personne venue à leur secours.

Le fraudeur blessé a été transporté on ne sait où par ses compagnons.

LILLE

L'accident de la place Sébastopol. — Nous attendons, avant de reparler de cette affaire, que l'enquête ouverte par M. le commissaire de police du VIe arrondissement soit terminée.

Jean-Baptiste Delmar est toujours à l'hôpital St-Sauveur et son état est aussi satisfaisant que possible.

La nature de ses nombreuses blessures indique suffisamment que le vieillard a été tamponné et écrasé par un véhicule quelconque — Nous ne voulons rien préciser avant d'avoir des renseignements certains.

Mais nous croyons pouvoir dire que les responsabilités ne tarderont pas à être établies.

Les deux étudiants qui ont relevé la victime avant-hier soir à la mairie du commissariat du VIe arrondissement signer leur déposition.

Arrestation importante. — Sur une dépêche émanant du parquet d'Anvers, la police de Lille a procédé à l'arrestation d'un sujet belge. Charles Mathiennes demeurant rue d'Austerlitz, 8.

Cet individu est inculpé de différents vols commis avec effraction.

Un aliéné. — Mercredi matin, un jeune homme arrivant de Bruxelles, descendit à l'hôtel Balens et s'installa dans une chambre.

Après être resté enfermé toute la journée, il sortit le soir et se mit à suivre un militaire qui se rendait à la caserne Saint-Maurice. Il revint ensuite jusque la Grande-Place et entra au poste de la Grand'garde d'où il ne voulut pas sortir, prétendant qu'il était poursuivi par des militaires qui allaient le tuer.

Le commissaire de service à la permanence fut prévenu et un docteur fut appelé pour examiner ce singulier personnage.

M. Henry, après un examen sérieux, déclara que le jeune homme était atteint d'aliénation mentale et le fit admettre à l'hôpital Saint-Sauveur.

LE NORD

VALENCIENNES

Accident du travail. — Plusieurs ouvriers, parmi lesquels le sieur Ludevin Quiévy, 48 ans, étaient occupés aux usines du faubourg de Cambrai à transporter plusieurs blocs de métal très lourds sur un wagonnet à trois roues.

L'un de ces blocs ayant roulé sur l'avant du chariot, fit faire basculer un timon qui vint frapper Quiévy en pleine poitrine.

Le malheureux ouvrier tomba sans connaissance.

Il a été ramené à son domicile, rue St-Jacques, à Valenciennes.

Les médecins qui le soignent, craignent des lésions internes.

Quiévy est père de cinq enfants.

Découverte du cadavre de Jules Brillet

On a retiré vendredi, de l'Escaut, près du moulin de M. Riebourg, le cadavre du nommé Jules Brillet, qui avait disparu de son domicile depuis le 19 décembre dernier.

Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances de cette mort.

Vol à la Cathédrale de Cambrai

Dans la nuit de mardi à mercredi, un vol a été commis à l'église métropolitaine.

La porte à deux battants séparant la sacristie de l'église était fermée, le dormant par une crémone et par une targette pénétrant dans le dallage, fouvrant par une serrure fermant à clef.

Les voleurs ont soulevé la targette à l'aide d'un tourne vis et, en tournant la crémone, ont facilement ouvert les deux vantaux.

Ils ont enlevé le trone mobile placé près de la crèche.

Cela fait, ils ont devissé la gâche de serrure fermant le petit portail — laissant près de la porte cette gâche munie de son clou vis et ils sont partis par le même chemin par lequel ils avaient pénétré.

Les auteurs de ce vol avec effraction sont inconnus.

AVESNES

Nomination dans la douane. — M. Vasseur, commis des douanes en Corse, est nommé en même qualité à Avesnes, en remplacement de M. Thiry, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier.

Le Quesnoy. — La société colombophile l'*Espérance*. — La société colombophile l'*Espérance*, du Quesnoy, informe ses membres honoraires et les amateurs de pigeons-voyageurs que son exposition qui devait avoir lieu le dimanche 12 janvier dernier, de onze heures du matin à midi et demi et qui n'a été remise qu'à cause du brouillard, ce jourd'hui, aura définitivement lieu en son local et aux mêmes heures, le dimanche 19 janvier.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER entre Fourmies et Anor.

Un accident de chemin de fer qui, heureusement, n'a entraîné que des dégâts matériels, a eu lieu hier soir entre Fourmies et Anor.

Le train de marchandises 1256, composé de trente-trois wagons, avait quitté Fourmies vers *dix heures et demie* ; il avait un *retard* de trois heures étant resté trois fois en détresse dans les environs de Boulogne Valenciennes. Arrivé au kilomètre 112.3, une rupture d'attelage se produisit, et les vingt-et-un wagons de queue redescendirent sur Fourmies, en suivant une pente qui varie de 12 à 15 millimètres. Le sieur Couchon, garde-frein, qui se trouvait sur le dernier wagon, vit le danger et sauta sur la voie après avoir serré les freins doubles de son véhicule. Malgré cette précaution les vingt-un wagons descendaient toujours rapidement et allaient heurter la machine d'un autre train de marchandises, le 2,007, qui suivait également la direction d'Anor.

Cette locomotive fut avariée par le choc ; une partie des wagons du train 1,202 ont été mis en miettes ; d'autres wagons plus ou *moins brisés et jetés en travers des voies*.

Par suite de cet accident et jusqu'au lendemain à onze heures du matin, le service a dû se faire à contrevole, ce qui a causé des retards à tous les trains.

Comme nous l'avons dit plus haut, aucun agent du personnel n'a été blessé : seul, le garde-frein Couchon a été fortement secoué quand il a sauté de son wagon.

DUNKERQUE

Evènements de mer. — On mande de Liverpool, 13 janvier, que le steamer anglais *Raeenshaw*, allant de Garston à Dunkerque, avec un complet chargement de charbon, est *revenu ici en relâche et est entré au Dock*. — Une partie de son roufle est enlevée et il a éprouvé des avaries à sa machine.

— De Marseille, 11 janvier : Le nombre des sacs mis de côté comme avariés et échangés du steamer français *Saint-Simon* (C. G. T.), *signalé arrivé de Dunkerque* ici, avec avaries sous son chargement, est de 2,500.

La Foire. — A la Ménagerie Lorraine — A la représentation d'hier soir, M. Chevalier, photographe à Dunkerque, est entré avec le dompteur Giagnotti, dans la cage aux lions, y a jouer une partie de piquet et après avoir lu un verre de vin, le gaz a été subitement éteint et M. Chevalier est allé se coucher sur le lion ; Giagnotti a pendant que le dompteur tirait plusieurs coups de revolver pour effrayer les animaux.

A la suite d'une discussion au sujet de M. Chevalier, M. Arthur Ledez, demeurant rue de la Gare, a porté un défi au dompteur Giagnotti et ce soir, M. *Ledez, demeurant à la Glacière* qui a hier un succès sans précédent avec M. Chevalier, nous ne doutons pas que le sale sera cette fois encore comble et que pas plus que M. Chevalier, M. Ledez qui doit dit-on mettre sa tête dans la gueule du lion Romain, ne sera décoré par les terribles fauves, qui ont une crainte étonnante du dompteur Giagnotti ainsi que de la charmante dompteuse Miss Zélia, qui les fait travailler avec une facilité et un sang-froid sans pareils.

Chûte à l'eau. — Mercredi soir, vers onze heures, le sieur Joseph Lemaire, âgé de 19 ans, journalier, demeurant, 6, rue du Nord, travaillait au chargement du vapeur anglais *John Wells*, amarré dans le bassin du Commerce, quand passant sur un madrier servant à relier le navire au quai, il fit un faux pas et tomba dans le bassin. Il en a été retiré aussitôt par le marin Sarah, aidé des préposés des douanes l'accoen et Danvers, à l'aide d'une ligne Bunel et en a été quitte pour un bain froid. Ce qui n'est toutefois pas très agréable en ce moment de la saison.

Scène de violence. — Une scène de violence a eu lieu hier soir à la mégisserie Lorthioir, 11, rue du Jour entre le sieur Vanparys, Alfred, âgé de 40 ans, journalier, demeurant rue du Four-à-Chaux, lequel a été l'objet d'un proche-verbal.

Remise de décorations. — A midi, à deux heures de l'après-midi M. le général Yung a remis les décorations à plusieurs officiers et sous officiers de la garnison. Une foule nombreuse assistait à la cérémonie d'usage qui a eu lieu sur l'Esplanade Jean Bart.

L'affaire de Wormhoudt. — L'enquête sur cette affaire continue ; dès que nous aurons des faits précis, nous les publierons.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Tentative de meurtre

Hier matin, vers onze heures, il s'est produit une assez vive agitation sur la place Crèvecœur.

Le nommé Adolphe Derender, journalier, demeurant rue Victor Hugo, rencontra sa femme dont il est séparé depuis quelque temps ; il profita de l'occasion pour lui administrer une correction. Dans sa violence, il tira de sa poche un couteau et en menaça sa femme. Celle-ci prit la fuite dans la direction de son domicile, rue Volta et réussit à échapper à son mari.

M. le commissaire central, prévenu de ce fait, envoya des agents à la recherche du coupable qui ne tarda pas à être arrêté.

Ce dernier fut conduit au poste de la place Crèvecœur, accompagné d'une foule énorme de curieux qui faisait fait un mauvais parti, sans l'intervention de la police.

L'inculpé n'a témoigné aucun regret de ses actes. Il a été écroué à la prison de Calais pour être bientôt transféré à Boulogne.

Le public accuse Derender d'avoir déjà, à plusieurs reprises, manifesté l'intention d'assassiner sa femme.

LE DÉCLASSEMENT D'ARRAS

La question du démantèlement de la ville d'Arras vient de faire un grand pas.

La commission municipale qui a réuni hier jeudi et a arrêté définitivement les projets de convention et d'emprunts qui seront discutés par le Conseil municipal vendredi prochain, 24 janvier.

L'accord est complet entre la ville et les administrations compétentes.

Un Railway entre Arras et Cambrai

Une importante Société fait étudier en ce moment, paraît-il, la création d'un chemin de fer sur routes, à voie étroite, entre Arras et Cambrai, par Vis et Marquion.

Tous nos vœux pour la réalisation de ce projet.

Arras. — *Nominations.* — M. Jeannou, secrétaire du commissariat de police d'Arras, est nommé par